

Commune de JURY

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 9 décembre 2014

Date de convocation

05.12.2014

L'an deux mil quatorze, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le cinq décembre deux mil quatorze, réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances à vingt heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire.

Date d'affichage

05.12.2014

Etaient présents :

Mrs S. SMIAROWSKI ; G.LEDRICH ; D. GIACOMEL ; J-M VANNESSON ; G. LIZEUX ; J-L OURY

Nombre de Conseillers**en exercice**

15

Mmes M. DELIVRON ; A. BORDIN ; A. HOCQUARD ; J. HERTZOG ; S. OSZBOLT

Présents

11

Votants

11 + 3

Etaient absents excusés :

A. BENSADOUN qui a donné pouvoir à D. GIACOMEL

B. SCHUTTE qui a donné pouvoir à G. LEDRICH

T. SPINA qui a donné pouvoir à S. SMIAROWSKI

C. JACQUAT

Etait absent non excusé : /

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance M. G. LEDRICH.

**1) MODE DE MISE EN LOCATION DU LOT DE CHASSE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 24/10/2014 et informe les membres du conseil municipal que le locataire actuel du lot de chasse communal n'a finalement pas souhaité signer la convention de gré à gré.

De fait, le lot de chasse unique fera donc l'objet d'une adjudication.

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- fixe la date d'adjudication au jeudi 23 janvier 2015 à 11 heures
- précise que les dossiers de candidature seront à déposer en mairie du 15 au 31 décembre 2014
- rappelle que le locataire actuel de la chasse communal conserve son droit de priorité, tel que mentionné dans la délibération du 24/10/2014 ;
- demande la publicité de la mise en location dans deux journaux d'annonces légales ;

2) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il avait été décidé d'aménager l'atelier communal avec la construction d'un local sécurisé pour le rangement des matériels et des produits sensibles. Aussi il présente 3 devis.

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte l'offre de prix de l'entreprise B.E.M., sise 7 rue des Ferblantiers 57070 Metz, pour un montant TTC de 4.374,60 €, à financer en section d'investissement, opération 142 « restructuration et sécurisation atelier ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents se référant à cette affaire.

3) MOTORISATION D'UNE FENETRE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Point de l'ordre du jour reporté.

4) POSE D'UN CANDELABRE RUE DE METZ (complément à la DCM du 24/10/2014)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 24/10/2014 concernant la fourniture d'un candélabre situé à l'entrée du complexe sportif, rue de Metz. Il présente 1 devis concernant sa pose.

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal accepte l'offre de prix de l'entreprise E.R.T.P., sise Lieudit « Dans le Bois de l'Hôpital », Orny, BP 65131, 57074 Metz cedex 03, pour un montant TTC de 486 €, à financer en section d'investissement, opération 413 « renouvellement éclairage public ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents se référant à cette affaire.

5) DECISION MODIFICATIVE n°6/2014

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, conseil municipal décide des modifications budgétaires suivantes :

➤ section de fonctionnement :

- dépenses :	c/6413	personnel non titulaire	+ 8.500,00 €
- dépenses :	c/658	charges diverses de la gestion courante	+ 13.000,00 €
- dépenses :	c/66111	intérêts réglés à l'échéance	+ 500,00 €
- dépenses :	c/61523	entretien de voies et réseaux	- 22.000,00 €

➤ section d'investissement :

- dépenses :	c/2315	- op.413 « renouvellement éclairage public »	+ 450,00 €
- dépenses :	c/020	dépenses imprévues	- 450,00 €

6) DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des amendes de police relatives à la sécurité routière pour le projet et financement ci-dessous :

Projet : création de parkings, création d'un accès au plateau sportif par la rue Robert Schuman et aménagement du carrefour rue Principale / rue d'Ars Laquenexy

Montant HT subventionnable :	86.185 € (soit 103.422 € TTC)
Subvention « amende de police » sollicitée au taux de 30% :	25.856 €
Fonds propres de la commune (y compris TVA à 20%) :	77.566 €

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- adopte les projets et les plans de financement ci-dessus ;
- décide d'inscrire ces réalisations au budget primitif 2015 ;
- charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

7) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle au titre de la réserve parlementaire pour la mise en place d'un système de vidéoprotection et selon le plan de financement ci-dessous :

Projet : mise en place d'un système de vidéoprotection

Montant HT subventionnable :	26.119 € (soit 31342,80 € TTC)
Subvention parlementaire sollicitée au taux de 10% :	2.612 €
Subvention DETR sollicitée au taux de 30% :	7.836 €
Subvention FIPD sollicitée au taux de 40% :	10.448 €
Fonds propres de la commune (y compris TVA à 20%) :	10.447 €

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- adopte le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- décide d'inscrire cette réalisation au budget primitif 2015 ;
- charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

8) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la mise en place d'un système de vidéoprotection et selon le plan de financement ci-dessous :

Projet : mise en place d'un système de vidéoprotection

Montant HT subventionnable :	26.119 € (soit 31342,80 € TTC)
Subvention DETR sollicitée au taux de 30% :	7.836 €
Subvention FIPD sollicitée au taux de 40% :	10.448 €
Subvention parlementaire sollicitée au taux de 10% :	2.612 €
Fonds propres de la commune (y compris TVA à 20%) :	10.447 €

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- adopte le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- décide d'inscrire cette réalisation au budget primitif 2015 ;
- charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

9) DEMANDE DE SUBVENTION FIPD POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour la mise en place d'un système de vidéoprotection et selon le plan de financement ci-dessous :

Projet : mise en place d'un système de vidéoprotection

Montant HT subventionnable :	26.119 € (soit 31342,80 € TTC)
Subvention FIPD sollicitée au taux de 40% :	10.448 €
Subvention DETR sollicitée au taux de 30% :	7.836 €
Subvention parlementaire sollicitée au taux de 10% :	2.612 €
Fonds propres de la commune (y compris TVA à 20%) :	10.447 €

Après en avoir délibéré et à 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- adopte le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- décide d'inscrire cette réalisation au budget primitif 2015 ;
- charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

10) RETRAIT DE LA COMMUNE DE CHESNY DU SYNDICAT DU PERISCOLAIRE DE JURY – CHESNY - MECLEUVES

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal, du courrier daté du 24/09/2014 de la commune de Chesny informant de son souhait de se retirer du Syndicat du périscolaire de Jury – Chesny – Mécleuves. Il donne également lecture du courrier du 15/10/2014 dudit Syndicat invitant les communes membres à se prononcer sur cette demande.

VU l'existence d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre les communes de Jury, Chesny et Mécleuves ;
VU la nécessité du fonctionnement de ce syndicat comprenant les compétences suivantes : transport scolaire, cantine scolaire, accueil périscolaire et TAP ;

VU les problèmes financiers qu'engendrerait le retrait de la commune de Chesny ;

Après en avoir délibéré et à 13 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal émet un avis défavorable concernant le retrait de la commune de Chesny du Syndicat du périscolaire de Jury – Chesny – Mécleuves.

11) RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE METZ METROPOLE

Point de l'ordre du jour reporté.

12) DIVERS : délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'en vertu de sa délégation de pouvoir, telle que détaillée dans la délibération du 26/05/2014, il a :

- n'a pas exercé, au nom de la commune, de droit de préemption sur le terrain cadastré section 1 parcelle 135/50

13) DIVERS : remplacement du photocopieur de l'école

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat d'entretien ainsi que le contrat de location du photocopieur de l'école arrive à échéance en septembre 2015. Il propose de remplacer ce matériel par un copieur numérique plus performant, sans attendre la fin du contrat.

Après en avoir délibéré et à 13 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société A4A3 BUREAUTIQUE, sise 1 rue des Forgerons, 57070 Metz pour les prestations suivantes :

- la location d'un photocopieur Inéo 224e pour un loyer trimestriel de 182 € HT sur une durée de 21 trimestres ;
- un contrat d'entretien avec un coût copie noire de 7 € le mil ;
- les frais de livraison et de mise en service s'élèvent à 187,50 €
- un « contrat solutique » sera souscrit au tarif de 45 € HT/trimestre
- le contrat de maintenance ainsi que le dossier de financement du copieur actuel seront soldés par A4/A3 bureautique

Les membres du conseil municipal chargent le Maire de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents se référant à cette affaire.

Fait et délibéré le 9 décembre 2014

Le Maire



Stanislas SMILAROWSKI